

DÉCISION DE CLASSEMENT SANS SUITE AVEC
RAPPEL A LA LOI

COPIE

N° Parquet: 2030900096

Ce jour, vendredi 6 novembre 2020, Nous, Patrick DESJARDINS, Procureur de la République, nous trouvant au Parquet de Pointe à Pitre:

Disons recevoir M. Jean Marie NOMERTIN, né le 29 janvier 1965 à Capesterre Belle Eau (971) afin de lui notifier un rappel à la Loi dans la présente procédure diligentée pour les faits d'organisation d'une manifestation sur la voie publique sans déclaration et entrave à la circulation des véhicules sur une voie publique, faits commis le 13 octobre 2020 à Baie Mahault.

Portons à sa connaissance que la présente procédure fera l'objet ce jour d'un classement sans suite mais que la commission à l'avenir de faits nouveaux sera susceptible de donner lieu à un nouvel examen de cette procédure et à d'éventuelles poursuites

M. Jean Marie NOMERTIN nous déclare:

" je prends acte de ce rappel à la Loi et du classement sans suite de la présente procédure."

L'intéressé signe avec nous le présent procès verbal de rappel à la Loi. Une copie lui est remise.

Fait au parquet, le 6 novembre 2020

Jean Marie NOMERTIN

P. DESJARDINS,